

Au fil du Rû

Janvier 2025 - N° 60

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.

Après plusieurs années durant lesquelles la participation aux activités créant du lien social a souffert des conséquences de la pandémie, 2024 a vu les habitants d'Esmans se retrouver dans les activités de loisirs et de détente.

Ainsi, le club de gym douce s'est étoffé et est devenu une association à part entière, le club des jeux a pris de nouveaux membres et le comité des fêtes a repris ses activités. Les parents d'élèves ont été également actifs avec une kermesse des écoles bien réussie.

Bravo à chacun de s'engager dans ces activités qui donnent vie à notre commune et permettent de se connaître et tisser des liens dans un cadre de loisirs.

2025 s'annonce donc sous de bonnes augures dans ces domaines.

J'encourage chacun de vous à prendre part aux activités ainsi organisées mais également à leur mise en place. A cette fin, une réserve de bénévoles a été créée, chacun peut s'y inscrire pour œuvrer de temps à autre à la mise place d'activités sur la commune.

La nouvelle année est là et plusieurs actions et événements vont se dérouler à Esmans.

2025 sera l'année du recensement. Dans quelques jours, un document vous sera remis afin de vous informer et recueillir les informations concernant votre foyer. Soyez attentif à répondre correctement et dans les délais à ce recensement, il est très important pour notre commune. Les pages suivantes vous en disent plus.

Cette année verra aussi se concrétiser différents projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années, notamment celui de l'église mais aussi celui du lavoir ou du photovoltaïque à la maison des associations.

Le secteur du Fossard Est verra également le projet de développement économique et les aménagements afférents être autorisés.

Et puis un accord devra permettre de fixer les conditions de fermeture du passage à niveau.

Cette année sera aussi la dernière de l'actuel mandat municipal, elle permettra de préparer le prochain mandat et les projets nécessaires d'y être développés.

Enfin, je vous donne rendez-vous le 11 janvier à 16h salle OMICI pour la cérémonie des vœux

Bonne et heureuse année à chacun de vous !

Bonne lecture !

**Jean-Jacques Bernard,
Maire**

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Vie locale	2
Vie associative	10
Vie civique	12
Vie économique	14
Aménagement	16
Cadre de vie	18
Vie pratique	19
Travaux	20
Finances	21
Conseil Municipal	26
Etat Civil	34
Dates à venir	34
Recette / Jeux	35
Contacts	36

VIE LOCALE

Activités de loisirs

Comme dans bon nombre de communes, la période du COVID s'est soldée à Esmans par un désengagement des volontés dans les activités collectives.

Ce fut notamment le cas au conseil municipal que deux personnes ont quitté en très peu de temps ou bien au sein des activités associatives dont certaines ont même disparu.

Parmi les activités qui ont battu de l'aile figure le comité des fêtes et plusieurs années durant, ce sont les conseillers municipaux et quelques habitués de la commune qui ont pallié le manque via la commission « Anim'Esmans ».

Ainsi les activités comme la chasse aux œufs, les fêtes de l'été et du 14 juillet, les fêtes de Noël ont pu se tenir alors que le CCAS se chargeait des activités à l'attention des aînés.

Heureusement, avec le temps la volonté de retrouver une vie collective et de partager les loisirs est revenue et plusieurs actions ont pu être mises en place, et des activités associatives redémarrer.

Ainsi, un groupe s'est créé autour du patrimoine de la commune et une première activité s'est tenue cette année en septembre, à l'occasion de la journée dédiée au niveau national.

Un second groupe a pris une forme associative au printemps dernier pour donner suite à une initiative lancée par la mairie. Cette nouvelle association s'occupe désormais d'organiser des séances de gym douce.

Chaque semaine deux cours se tiennent, un le lundi matin, l'autre le mardi en fin d'après midi, pour les actifs.

Enfin, après plusieurs années d'absence sur le terrain, le comité des fêtes s'est rétoffé grâce à l'arrivée de bénévoles.

C'est donc tout naturellement que la commune a laissé le Comité des Fêtes reprendre ses marques et redémarrer les activités festives; plusieurs ont été développées cette année.

Après quelques débuts chaotiques lors du premier loto, le comité a pris ses repères et d'autres manifestations ont rythmé et égayé l'année.

Merci à l'action de tous et de chacun des bénévoles pour aider à retrouver à Esmans, ce qui fut le plaisir de partager des activités de loisirs ensemble.

Loto du Printemps

« Vous étiez nombreux (même trop nombreux) à vouloir tenter votre chance en ce premier loto depuis la COVID. Malgré tout, nous tenions à tous vous remercier d'avoir répondu présents !

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu entrer dans la salle, nous sommes désolés pour l'attente qui, par manque de chance, s'est faite sous une pluie battante.

Contrairement à ce qui a pu être dit, il y avait bien 70 places disponibles en ligne, qui ont été prises d'assaut en quelques minutes. Nous avons tout fait pour accueillir un maximum de personnes en ajoutant des tables supplémentaires, mais hélas, vous étiez bien trop nombreux.

Pour éviter tous ces problèmes, désormais les lotos sont uniquement sur réservations.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes une équipe de bénévoles et que pour certains d'entre nous, c'était une première, tout n'était pas parfait mais nous apprenons de nos erreurs et la prochaine fois, nous espérons que tout se passera pour le mieux. »

Le comité des fêtes



Chasse aux œufs

« Lors de la chasse aux œufs du 1er avril, 49 enfants de la commune ont répondu présents.

Nous avons prévu du café et du jus de fruit pour accueillir les accompagnateurs et leurs petits gourmands.

Cela fut une réussite.

Nous espérons reconduire cet événement l'année prochaine. »

Le comité des fêtes



VIE LOCALE - suite

Expo peinture de la « source aux Artistes »

« Les 4 & 5 mai 2024 a eu lieu, à la salle Elio Omici, l'exposition de l'association « La source aux Artistes ».

Cet atelier de pastels secs encadré par Michèle Frot se tient tous les lundis après-midi à la Maison des Associations d'Esmans et est ouvert à tous les amateurs artistes.

Une nouveauté pour l'exposition de cette année : l'association a accueilli l'école entière du village, à savoir 3 classes de la maternelle au CP, le vendredi 3 en après-midi.



Les élèves ont visité l'exposition et participé à un atelier de découverte du pastel sec.

Leurs productions ont été affichées à l'exposition, ce qui a permis aux parents de venir les apprécier le week-end.

L'association a également dédié un espace aux impressionnistes puisque nous fêtons en 2024 les 150 ans de leur première exposition à Paris.



Ce week-end a été pour l'association un succès avec plus de 220 entrées comptabilisées !

Un grand merci à Mr le Maire ainsi qu'à ses services pour la mise à disposition des infrastructures, à l'école pour sa participation au projet proposé, ainsi qu'aux généreux bénévoles qui ont œuvré à la mise en place, puis au rangement des panneaux.

À l'année prochaine ! »

Mireille Brandely, présidente de l'association



Vide grenier

Malgré un temps incertain, les exposants s'étaient tout de même risqués à proposer leur étal aux visiteurs, pas très nombreux vu la météo.



La bonne humeur était toutefois de mise et le bar et les gâteaux ont trouvé leur clientèle.

Merci à tous les exposants et visiteurs d'être venus aussi nombreux malgré le temps maussade.

Un grand bravo à tous nos bénévoles sans qui ce vide grenier aurait été impossible à organiser.

Le comité des fêtes



VIE LOCALE - suite

Fête de l'été

Pour la 3^{ème} année consécutive, Anim'Esmans a organisé la fête de l'été, cette année sous le thème de l'Espagne.

Au vu des prévisions très incertaines de la météo pour être en extérieur, nous avons préféré installer les tables à l'intérieur de la salle Omici.

Ainsi, les participants ont pu apprécier une belle décoration des tables dans le thème du jour.

différents groupes bien occupés aux jeux dans une superbe ambiance.



Merci à toutes et tous d'avoir rendu possible cette "Fête de l'été" 2024.



Une paëlla nous a été servie par la maison Depreytère avant que chacun puisse profiter des jeux d'antan en bois également installés dans la salle des fêtes.

Une tombola venait compléter l'animation au sein des



Journées du Patrimoine à Esmans

Après une année de travaux de rénovation à l'église d'Esmans, les journées du patrimoine furent l'occasion de rouvrir ses portes aux activités culturelles.

Les visiteurs ont ainsi pu découvrir une exposition photographique "Esmans au fil du temps" préparée par les membres du collectif photos d'Esmans, gracieusement alimentés des généreux dons de photos d'Esmanaise et d'Esmanais.



Les habitants et leurs enfants ont ainsi pu découvrir comment la commune a évolué depuis un siècle.

La journée du dimanche était également ponctuée en musique par la tenue en fin d'après-midi d'un concert de chorale qui a réuni dans l'église plus de 100 personnes venues goûter un répertoire de qualité.

Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à l'organisation et la tenue de l'exposition et du concert. Merci aux formations « Les Chaises Pliantes » et « CHORAL'N Co » qui se sont produites ce dimanche.



Le lavoir fut également ouvert au public pour les journées du patrimoine, et Danielle Niemiec est venue expliquer aux visiteurs comment le linge était lavé autrefois, offrant ainsi un aperçu fascinant de ce qu'étaient jusqu'à très récemment, les pratiques d'antan.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ces journées, au nettoyage de l'église à la fin des travaux et à la préparation du lavoir.



VIE LOCALE - suite

Fête nationale

Dans la plus pure tradition républicaine, les Esmanais se sont retrouvés dans le jardin de la salle des fêtes pour partager le « repas tiré du panier » et passer une soirée festive et dansante aux bons soins de l'animateur 'Phil Anim'.

Une fois le repas terminé, c'est après la tournée dans les rues de la commune de la retraite aux flambeaux que l'ensemble des participants a pu assister au tir du feu d'artifices dont le bouquet final était de très belle qualité.

Les plus petits disposaient de distractions comme une tombola et cette année encore un stand de pêche aux canards leur était destiné ...



... en principe.

La fête se poursuivie bien au-delà de minuit, chacun prenant plaisir à partager un bon moment de détente.



Merci aux nombreux intervenants pour la réalisation de cette belle manifestation.

Repas des aînés

Ce dimanche 6 octobre, nos aînés ont pu à nouveau se réunir à la salle Omici pour partager un délicieux repas organisé par la mairie et le Centre Communal d'Actions Sociales et profiter de l'après midi dansant qui s'en suivait.



L'animation a été assurée cette année par **Sébastien Charluet** qui, comme toujours, a su mettre une belle ambiance durant cet après-midi.



Fortement appréciée de tous, la compagnie « **Latino Swing de Ballain** », également une habituée de la manifestation, accompagnait qui le souhaitait dans ses pas de danse.



Le repas une fois encore préparé et servi par le traiteur **Depreytère**, était fortement apprécié.



VIE LOCALE - suite

Goûter de Noël des aînés



C'est au pied d'un sapin superbement décoré que les lutins du père Noël (alias les membres du CCAS) avaient cette année donné rendez-vous aux aînés de la commune pour partager le goûter de Noël.

C'est toujours un plaisir de partager quelques moments de détente et de joie entre habitants de la même commune et l'occasion aussi de créer des amitiés. Le rendez-vous est couru.

Comme de coutume, ce goûter de fêtes est agrémenté de musique et pour ceux qui le souhaitent, de danses. Cette année, l'animation de cet après-midi a été assurée par **Marc Kévin Gentleman** et la compagnie "**Latino Swing de Balain**" pour partager des danses de tous.

Ce goûter gratuit est ouvert à toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune désireuses d'y participer et la confection et le service ont été assurés cette année encore par les membres du CCAS.



L'après-midi se terminait par la distribution des cadeaux et chaque Esmanais s'est vu remettre un colis de Noël des mains des lutins du CCAS.

Merci à tous.



Noël des enfants

Cette année l'accueil du Noël des enfants s'est fait à Esman, salle Omici décorée très joliment pour cette occasion. 50 enfants de Esman et 31 de la Brosse Montceaux y étaient attendus.

Tout y était, un immense sapin dans la salle et le fauteuil sur l'estrade attendaient la venue du Père Noël. Les enfants aussi attendaient avec impatience la venue de ce personnage.



Cette année les deux communes ont proposé aux enfants un très beau spectacle du CCDM « Plume apprentie lutin » avec un petit plus : la présence de 2 sculpteurs sur ballons et d'un atelier maquillage fortement appréciés par tous.

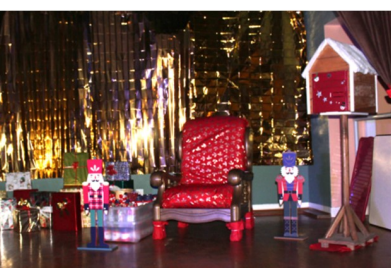
Après le spectacle, un goûter a également été offert à tous ces bambins impatients de voir le Père Noël.

Bien évidemment cet après-midi ne pouvait pas se terminer sans la venue du Père Noël. Celui-ci a distribué sa petite boîte de confiseries à la grande joie de tous les enfants et des parents qui ont pu photographier leurs « petits » tellement heureux et impressionnés, sur les genoux du gentil bonhomme en habits rouges.



Un grand merci aux membres des équipes municipales et aux bénévoles qui ont permis la réalisation de cette belle fête.

Fausse Note: Plusieurs parents ont inscrit leurs enfants à cette fête et ne les ont pas amenés. De même, certains oublient même d'inscrire leurs enfants, créant ensuite des difficultés pour gérer l'ensemble. Cette désinvolture est vécue comme un manque de respect pour les organisateurs et génère beaucoup de dépenses inutiles. N'oubliez pas que ce sont des bénévoles qui organisent ces fêtes et que ce sont les impôts de tous qui financent ces manifestations et leurs dépenses.



VIE LOCALE - suite

Décorations de Noël

Comme chaque année, la commune s'est parée de ses plus beaux atours pour accueillir de la meilleure façon le père Noël.

Ce fut ainsi le cas à la salle des fêtes où celui-ci put rencontrer les enfants lors de la fête organisée pour eux, ainsi que les aînés lors de leur fête de Noël.

La place de l'église était également décorée d'un joli sapin autour duquel s'étaient regroupés de nombreux habitants lors de la fête lui étant consacrée.

Merci à toutes celles et tous ceux qui par leur travail nous ont permis de vivre quelques semaines dans un décor de fête.



Le comité des fêtes remercie la cinquantaine de personnes venues célébrer les fêtes de fin d'année lors de l'illumination du sapin.

Bravo et merci aux enfants ayant participé au concours de dessins. Tous ont été récompensés par un petit cadeau et ceux ayant écrit au Père Noël ont bien entendu eu droit à une réponse de sa part.



Anim'Esmans

Anniversaire et repas aux ateliers jeux « Anim'Esmans »

Ce fut un jour très spécial pour les membres du club des jeux "Anim'Esmans" du jeudi qui ont fêté les 80 printemps de Marie-Ange Collet.

Pour cette occasion, elle a ainsi eu la surprise d'un gâteau et d'un bouquet de fleurs.

Encore un bon moment de joie et de rires partagé ensemble.

Le club de jeux de cartes et/ou de société se réunit tous les jeudis après midi à la maison des associations. Il est ouvert à tous.



Rendez-vous le jeudi à 14h30 à la Maison des Associations



Le petit groupe de joueurs des ateliers jeux du jeudi s'est à nouveau retrouvé pour un repas convivial.



L'ambiance était à la fête et notre Michel a poussé sa chansonnette pour le bonheur de tous.



Un super dessert réalisé par Yves a comblé nos papilles.



VIE LOCALE - suite

Kermesse des écoles du Bresmont

L'Association des Parents d'Elèves des écoles de Esmans et de la Brosse-Montceaux a de nouveau organisé la kermesse des enfants à la salle des fêtes Elio Omici de Esmans, le 22 juin dernier.



A cette occasion, les maîtresses des deux écoles auront affiché les travaux des enfants, réalisés durant l'année scolaire.



Si le temps n'aura clairement pas été de la partie (que de pluie), la bonne humeur des bénévoles et la joie des enfants auront permis à cette journée d'être très réussie.



Les enfants ont joué à différentes activités et les parents ont participé à la tombola et à la pesée du panier garni.



Le comité des fêtes d'Esmans y aura également contribué en collaborant avec l'équipe en place pour proposer son aide et son soutien à la buvette et au snacking, en accompagnement des gâteaux préparés par les parents.



Le 18 octobre, l'Association a tenu sa traditionnelle Assemblée Générale. Beau succès puisque l'Association intègre aujourd'hui plus d'une dizaine de membres, avec de belles idées d'organisations festives à venir (carnaval, boom et bien sûr la prochaine kermesse prévue pour le 21 juin 2025).

Vous pouvez contacter l'Association à l'adresse mail suivante :

association.apceeb@gmail.com

De la nouveauté en mairie

Créé à la fin du premier semestre par le conseil municipal, le nouveau poste au secrétariat de la mairie est pourvu depuis début décembre.

Recrutée pour pouvoir répondre aux activités liées au traitement des demandes d'urbanisme dont le nombre va croissant, Stéphanie SECRETANT aura également en charge d'assurer une meilleure communication des activités de la mairie et dans la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans son nouveau poste et la réussite dans ses missions.



VIE LOCALE - suite

Noces de diamant

La rareté fait la valeur.

C'est ce qu'il faut sans doute retenir de l'histoire de Marie Ange et de Claude qui, il y a eu 60 ans le 11 juillet dernier, se sont dit oui pour s'engager ensemble, joindre leurs destinées et fonder un foyer.

Pour marquer l'événement, les époux ont souhaité passer à nouveau devant Monsieur le Maire .

C'est avec plaisir qu'ils ont ainsi été reçus dans la convivialité en mairie accompagnés de leur famille et amis.

Durant ces soixante ans de vie commune, Marie-Ange et Claude ont su tisser entre eux des liens solides et aussi créer autour d'eux un rayonnement de réussite que chacun dans notre commune où ils sont tous deux acteurs dans de nombreuses occasions, ou ailleurs, leur reconnaît.

Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire dans son discours a dressé le

parcours de chacun et de leur vie commune et les a invités à renouveler leur engagement.

Ceci fut fait par chacun avec ferveur et tous deux ont ensuite signé l'acte de leurs 60 années de vie commune

Avant de clore cette cérémonie autour d'un vin d'honneur, le rendez vous a été pris pour repasser en mairie dans dix ans.

Nous leur souhaitons une jolie route d'ici là !





Les Marcheurs du BRESMONT.



Les 25-26 et 27 mai, pour leur séjour 2024, **Les Marcheurs du Bresmont** sont allés randonner en région Centre-Val de Loire avec pour point de chute, l'hôtel Bellevue à Montrichard où ils ont pris leurs petits-déjeuners et leurs repas du soir; de copieux pique-niques les ont rassasiés le midi.

Samedi, ils sont partis en direction de Chambord, et ont parcouru 20 kilomètres dans les chemins perdus du plus grand parc forestier clos d'Europe. (5500 ha dont 4500 en bois entourés d'un mur de 32 km).

Le parc de Chambord est réserve de chasse depuis 1948.

Ils ont pu admirer de loin, les façades du plus vaste des châteaux de la Loire, dont l'architecture est de style Renaissance française. (156 m sur 117 m de façades pour 440 pièces).

Ensuite, ils se sont dirigés en direction de Chenonceaux.

Dimanche, au cours d'une randonnée au bord du Cher de 9 kilomètres, les Marcheurs du Bresmont ont pu apercevoir et voir le matin, le château de Chenonceau, dont la galerie enjambe cet affluent de la Loire. Surnommé le château des six femmes, les randonneurs l'ont visité avec ses jardins au cours de l'après-midi.

Hôpital militaire lors de la Grande Guerre, 120 lits ont été installés dans les 2 galeries où 2254 blessés y furent soignés de 1914 à 1918.

Seul accès vers la zone libre pendant la seconde guerre mondiale, la galerie du premier étage fût utilisée par la Résistance pour faire passer de nombreuses personnes.

Au total, 16 kilomètres ont été effectués ce jour-là.

Enfin, ils ont randonné sur 13 kilomètres dans la forêt de Montrichard lundi matin, depuis Bourré où, le site troglodytique de la Magnerie a épaté plus d'un participant pendant la visite de l'après-midi. Ce site est une ancienne ferme habitée, qui a été creusée dans la pierre blanche dite « de lumière » ou « des rois » ou « de Tuffeau », et dans laquelle est pratiquée l'éducation des vers à soie ; les différentes étapes de la production ont été présentées par les occupants des lieux.

Cette visite clôturait le séjour qui s'est passé sous le soleil, dans une super ambiance !

L'ambiance, c'est le groupe qui l'a faite !

Après environ 50 km cumulés sur les 3 jours, c'était le retour vers les Communes du Bresmont et de sa région.



VIE ASSOCIATIVE - Suite

Les marcheurs du Bresmont - Suite

Calendrier des sorties

Janvier/Février

2025

Janvier



		Marche:	FONTAINEBLEAU	Unique	Niveau		***
Départ	13H 00mn	Place de l'Église	ESMANS	dimanche 12	Après Midi	-	8 Km
Départ rando	13H 45mn	Voir détails	FONTAINEBLEAU		Après Midi	-	0 Km
Commentaire		Rocher Canon.		Traceurs		GC	DD
		Marche:	THOURY-FEROTTES	Découverte	Niveau		*
Départ	13H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	mardi 14	Après Midi	-	7 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking de l'Église	THOURY-FEROTTES		Après Midi	-	0 Km
Commentaire		RV parking de l'Eglise de Thoury.		Traceurs		AF	PG
		Marche:	VILLEMANOCHE	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	13H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	dimanche 19	Après Midi	Petit Parcours	10 Km
Départ rando	14H 00mn	Parking de l'Église	VILLEMANOCHE		Après Midi	Grand Parcours	12 Km
Commentaire				Traceurs		DD	PG
		Marche:	TREUZY-LEVELAY	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	08H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	lundi 27	Matin	Petit Parcours	10 Km
Départ rando	09H 00mn	Voir détails	TREUZY-LEVELAY		Matin	Grand Parcours	13 Km
Commentaire		Angle des rue Grande et rue Creuse (Treuzy)		Traceurs		PG	AF



Février

		Marche:	CHAUMONT	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	08H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	samedi 01	Matin	Petit Parcours	9 Km
Départ rando	09H 00mn	Voir détails	CHAUMONT		Matin	Grand Parcours	12 Km
Commentaire		Allée des marronniers, attention aux panneaux à respecter		Traceurs		DD	GC
		Marche:	GOUAIX	Grand et Petit parcours	Niveau		***
Départ	13H 15mn	Place de l'Église	ESMANS	vendredi 07	Après Midi	Petit Parcours	11 Km
Départ rando	13H 45mn	Voir détails	GOUAIX		Après Midi	Grand Parcours	14 Km
Commentaire		Eglise Saint-Savinien et Saint-Potentien.		Traceurs		AF	JL
		Marche:	COURLON-sur-YONNE	Découverte	Niveau		*
Départ	13H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	mardi 11	Après Midi	Découverte	7 Km
Départ rando	14H 00mn	Voir détails	COURLON-sur-YONNE		Après Midi	-	0 Km
Commentaire		Parking vers le lavoir et le terrain multisports au bord de l'Yonne.		Traceurs		PG	AF
		Marche:	VERNOU-la-CELLE	Unique	Niveau		**
Départ	08H 30mn	Place de l'Église	ESMANS	samedi 15	Matin	Unique	10 Km
Départ rando	09H 00mn	-	VERNOU-la-CELLE		Matin	-	0 Km
Commentaire		Randonnée le matin + restaurant le midi (La Taverne), sur inscription avant le 04.02.2025: 30€/adhérent. 35€/non-adhérent.		Traceurs		AF	DD
		Marche:	SAINT-SEROTIN	Grand et Petit parcours	Niveau		**
Départ	13H 15mn	Place de l'Église	ESMANS	lundi 24	Après Midi	Petit Parcours	9 Km
Départ rando	14H 00mn		SAINT-SEROTIN		Après Midi	Grand Parcours	13 Km
Commentaire		Départ rando: parking de la mairie.		Traceurs		JL	PG

ASSEMBLEE GENERALE le vendredi 10.01.2025 à 18h30 à la Salle des Associations
La présence des adhérents 2024 est nécessaire, nous comptons sur vous.

Prochaine réunion bimestrielle le vendredi: 28/02/2025 à la Maison des Associations d'Esmans à partir de 18H30.

Téléphones utiles: Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71.

Pascal GONET 06 68 30 07 61.

I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique

Adresse site:

<http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr>

VIE CIVIQUE

Recensement

Cette année, Esmans réalise le recensement de sa population.

Cette opération a pour objectif de mieux connaître l'évolution de la population et de ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025

Comment cela se passe-t-il ?

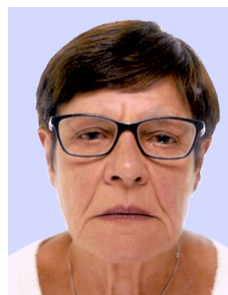
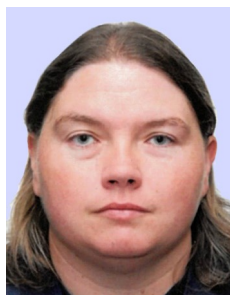
Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Cette année, deux agents se chargeront du recensement :



Amandine GENEST



Marie DAUTEL

Une fois la notice internet en mains, suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le vendredi 17 janvier 2025

Contactez la mairie au 01 64 32 15 53 !

**Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**.

Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Ainsi, les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent notamment de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !**

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures collectives, etc.), de commerces et de logements.

Par exemple, grâce aux résultats du recensement de la population, nous pourrions confirmer ou accroître le nombre de classe d'école, dont nous disposons, ...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 01 64 32 15 53

Pour en savoir plus sur le recensement de la population en général en France, rendez-vous sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

VIE CIVIQUE - Suite

Commémorations patriotiques

Régulièrement, nous nous sommes réunis autour du monument aux morts pour honorer la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur.

Monsieur Coeurderoy, notre porte-drapeau, et Monsieur Pellé de l' "Association des Anciens Combattants" ont honoré la cérémonie de leurs présences. Le comité des fêtes était cette année représenté par son trésorier Monsieur Lecuyer.

Les gerbes ont été déposées au monument aux morts avant que soit lu le message du ministre en charge des anciens combattants et de la mémoire.

Gabin Malveau est, cette année encore, intervenu pour interpréter à la trompette les différentes sonneries de la cérémonie. Depuis l'âge de 7 ans il participe aux cérémonies en interprétant de plus en plus de sonneries.

Désormais, il assure seul la totalité des sonneries ; Bravo et Merci !

La toute jeunesse était également représentée à ces cérémonies du souvenir.

Un vin d'honneur servi, selon le calendrier, soit en mairie, soit au bar épicerie de la commune le "Phoenix", a ensuite rassemblé les personnes présentes à la cérémonie.



Incivilités

Bien sûr, nous sommes encore et toujours (trop) confrontés aux incivilités de quelques-uns qui pénalisent la vie du plus grand nombre, mais vous sensibiliser sur ces aspects paie et cela commence à se voir.

Nous tenons à féliciter et remercier la majorité d'entre vous qui participe au bien-être des autres en respectant quelques règles du bien vivre ensemble : le nettoyage/désherbage de son trottoir, le fleurissement de son jardin, le ramassage des déjections de son chien sur le domaine public,

le respect de la réglementation et de la signalisation pour le stationnement des véhicules, notamment.

Encore quelques efforts et messages à faire passer et viendra le jour où les irrespectueuses « individualités » comprendront enfin que tenir également compte de la vie de son "voisin" est aussi très enrichissant.

Merci pour vos efforts en ces domaines.



Vigilance voisins

Un village fleuri donne du bonheur aux habitants et il est dommage de constater que ces fleurissements sont dérobés par des malfaisants non respectueux du travail d'autrui.

Chacun de nous peut agir pour endiguer ce phénomène, la façon première est simplement d'être un peu plus vigilants ...



Recensement Citoyen à partir de 16 ans

**RAPPEL : VOUS AVEZ 16 ANS RÉVOLUS,
VENEZ EN MAIRIE POUR VOUS FAIRE RECENSER !**

Muni de votre pièce d'identité, votre livret de famille, un justificatif de domicile .

1^{ère} période 2025 :

Enfants nés

du 1er janvier au 31 mars 2009



ACTIVITES, VIE ECONOMIQUE

Notre Café Bar-Tabac, Le PHOENIX

Le Café Bar/Tabac, du village fêtera sous peu son premier anniversaire depuis la reprise de l'activité.

C'est une richesse pour notre commune de disposer encore de ce type de commerce qui constitue un des points de rencontre et de vie à Esmans et offre un service de poste.

Maintenir ce point de vie et le développer, c'est ce qui avait motivé le conseil municipal il y a plus de quinze années à investir, rénover et développer les murs de cette activité.

Aujourd'hui encore, chacun de vous consacre une partie de ses impôts locaux au maintien de cette activité ne serait-ce qu'au travers du remboursement de l'emprunt contracté à l'époque.

Chacun est donc un peu propriétaire de ce bien et a intérêt à ce qu'il se maintienne.

Avec ses nouveaux gérants, le lieu a offert de nombreuses activités en soirée ou en journée en 2024 et chacun de vous a pu en profiter.

Néanmoins, tout commerce a besoin de clients !

Alors soyons attentifs à préserver l'existence de ce point de vie en participant à ses activités, en faisant tourner son commerce.

Les gérants, Céline et Julien vous attendent bras ouverts !

Nous leur souhaitons bonne réussite.



service point vert

Parc photovoltaïque

Engagée depuis plus de six ans, la requalification du site de l'ancienne décharge le long de la RD 606 en direction de Moret est enfin terminée et le site de production photovoltaïque est opérationnel depuis le début du mois de novembre.

Compte tenu de la configuration, l'électricité produite n'a pas pu être exploitée directement pour la commune et ses habitants, elle va se déverser sur le réseau national auquel la commune est raccordée.

Cette installation produit une quantité d'énergie supérieure à ce que l'habitat de la commune consomme, faisant du territoire d'Esmans un territoire à énergie positive concernant l'habitat.

En accord avec les autorités environnementales, une partie des végétaux présents initialement sur le site ont été maintenus en place ; d'autres ont été replantés.

En plus de préserver l'existence de son milieu à la faune présente, cet ensemble végétal permet une meilleure intégration du site dans son environnement.

La présence de cette activité sur notre territoire a également des impacts financiers favorables pour la commune.

En effet, en plus de rapporter un peu de fiscalité foncière, l'activité est assujettie à l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont une partie non négligeable revient à la commune.



Crédits Photo : Générale du Solaire

Enfin, la société porteuse du projet a souhaité marquer sa présence sur la commune et son soutien aux activités qui s'y déploient, en devenant mécène d'une action patrimoniale par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

C'est donc la remise en état du lavoir qui a été retenue. Le don est de 50 000 euros pour des travaux évalués à 51 563 euros HT qui débiteront au premier semestre 2025.

Merci à la « Générale du Solaire. » pour son soutien sur cette opération.



ACTIVITES, VIE ECONOMIQUE - Suite

Implantation de la Foir'Fouille à Esmans

Implanté depuis une quinzaine d'années sur notre secteur, au centre commercial du Bréau, le magasin Foir'Fouille devenait exigu et son dirigeant, M. Belliard, cherchait un endroit accueillant et suffisamment grand pour étendre la surface de son commerce.

L'occasion s'est présentée lorsque le porteur du projet de salle de sport, envisagée avant l'épisode COVID au pied du château d'eau, face au centre Leclerc et à sa station service, décida de stopper son projet et de se séparer de son terrain.

Une réflexion s'est alors engagée entre M. Belliard et la mairie d'Esmans pour définir comment le magasin pourrait s'implanter dans cet espace de forte visibilité, et définir également comment disposer les accès routiers à ce nouveau magasin sans créer de désordres supplémentaires à une circulation souvent chargée à cet endroit.

Ce dernier aspect supposait de s'entendre avec le voisinage, notamment le Département et la CCPM qui gère le château d'eau et ses abords, mais aussi les dirigeants du centre commercial.

Une fois les relations engagées avec les différents interlocuteurs et les propriétaires riverains, le projet de nouveau magasin a pu être mis noir sur blanc et les demandes d'autorisations de construire ont été déposées en mairies.

Une fois ces autorisations obtenues et les délais de recours purgés, les travaux ont pu commencer.

La lenteur de certaines procédures, notamment celles qui touchaient aux alimentations électriques, a rajouté des délais au calendrier.

Au final, l'avancement des travaux a permis aux commissions de sécurité et d'accessibilité d'émettre un avis favorable à l'ouverture au public des bâtiments ce qui nous a permis d'autoriser l'exercice de l'activité à la mi-novembre.

La commune accueille avec satisfaction l'implantation sur son territoire de ce commerce qui offre une vitrine de qualité sur un carrefour dont une des branches s'étend désormais à l'Est, vers les espaces du futur Fossard Est.



Ouverture d'un restaurant asiatique « Taste & Buffet » au Petit Fossard

Engagé avant la période du COVID et ses conséquences fâcheuses sur l'économie du projet, le développement de l'espace des restaurants situé au rond point du Petit Fossard semblait stagner depuis de nombreux mois.

Ce temps était nécessaire à permettre de s'assurer de la conformité technique des éléments nécessaires au fonctionnement correct du site et de la sécurité juridique de leurs installations.



En effet, une partie des réseaux ont dû transiter via des parcelles privées voisines pour laquelle différents actes nécessitaient d'être mis en place.

Ainsi, le premier restaurant a pu ouvrir ses portes le 27 novembre dernier.

Il s'agit du restaurant asiatique.



Sécurisation du carrefour du Grand Fossard,

Fermeture du passage à niveau,

OÙ EN EST ON ?

- Depuis une quarantaine d'années, le Département et la commune cherchent à réduire la dangerosité du carrefour du Grand Fossard qui permet aux habitants d'Esmans d'emprunter la RD 606 (ex RN6) pour se rendre en direction de Montereau, Moret ou Sens.
- Parallèlement, la SNCF souhaite fermer le passage à niveau considéré comme dangereux.



Un peu d'histoire :

Un premier projet d'échangeur avait été validé par le Conseil Général en 1988. Celui-ci a ensuite été abandonné pour laisser place à un projet de l'Etat. Au final, après que les routes nationales aient été transférées au Département, le projet a été définitivement classé.

Le problème de dangerosité restait entier, et cette fois-ci sans ébauche de solution.

Dans les années 2010, un différent opposa la commune et les services de l'Etat concernant la fermeture du passage à niveau et après d'après échanges et une enquête publique, il fut convenu de revenir sur la volonté de fermer le passage à niveau sans contrepartie, pour permettre que des discussions sur les conditions de sa fermeture soient engagées.

Depuis, les échanges avec les différents intervenants n'ont eu de cesse de chercher à trouver une façon de faire qui convienne à tous.

La sécurisation du carrefour du Grand Fossard est alors revenue dans la discussion.

Parmi les différents scénarii qui ont été envisagés depuis lors, une réponse qui semble faire consensus se dégage entre les différents acteurs : les communes d'Esmans et de Cannes Ecluse, le Département, la Région, la SNCF, l'Etat et aussi la communauté de communes.

vir le lotissement en construction sur Cannes-Ecluse,

- la réalisation d'un second rond point sur la RD 606, à l'Ouest du Grand Fossard permettant à la fois l'accès au nord à la future zone d'activité du Fossard Est et au sud vers Esmans,
- la réalisation d'une bretelle permettant de relier ce second rond point à la RD 28 menant à Esmans
- et enfin différents aménagements dans Cannes-Ecluse pour gérer l'augmentation du flux de véhicules généré par la fermeture du PN et l'accroissement du trafic lié à l'urbanisation.



Lors d'une réunion qui s'est tenue le 19 septembre dernier, les différents acteurs ci-dessus se sont entendus sur le principe et des différentes actions qui seraient engagées concomitamment avec la fermeture du passage à niveau.

Cet accord comprend :

- la fermeture du passage à niveau,
- l'élargissement de la voie roulante sur le pont de la sucrerie de la RD 605 enjambant la voie ferrée à l'entrée de Montereau,
- la réalisation d'un premier rond point sur la RD 606 à l'Est du Grand Fossard pour desser-

Pour ce faire, un premier plan de financement partiel incluant la participation des aménageurs du lotissement de Cannes-Ecluse et de la zone d'activité du Fossard Est à Esmans a également été retenu.

Il reste à être complété et à cette fin une réunion avec le Département et l'Aménageur du site du Fossard Est a été programmée en ce début d'année.

Lorsque toutes les conditions de ce schéma seront remplies et les financements assurés, il sera procédé à la fermeture du PN 34. L'objectif est que cela se fasse début 2026.

Voir simulation des projets ci-contre



AMENAGEMENT - suite

Fossard Est

Comme nous l'avions déjà évoqué dans le numéro 58 de ce journal, il y a un an, le secteur situé au Nord de la RD 606 entre le Petit Fossard et le Grand Fossard, secteur désormais appelé « Zone du Fossard Est », fait l'objet d'importantes études en vue d'y développer des activités économiques.

Ces études engagées il y a bientôt trois ans visaient l'aménagement d'une zone couvrant plus de 30 hectares. Or, depuis septembre dernier, les perspectives doivent être revues à la baisse afin de se conformer aux dispositions du futur schéma directeur d'Ile de France (SDRIF E) dont on attend la validation par le Conseil d'Etat en ce début d'année.

Ce nouveau schéma qui n'ouvrirait comme capacités de développement économique à Esmans que de 10 ha dans sa version initiale de juillet 2023, a toutefois intégré dans sa dernière version le besoin du secteur de Montereau de pouvoir accepter l'installation d'entreprises. On parle désormais de 20 ha de capacité d'urbanisation à fin économique à cet endroit.

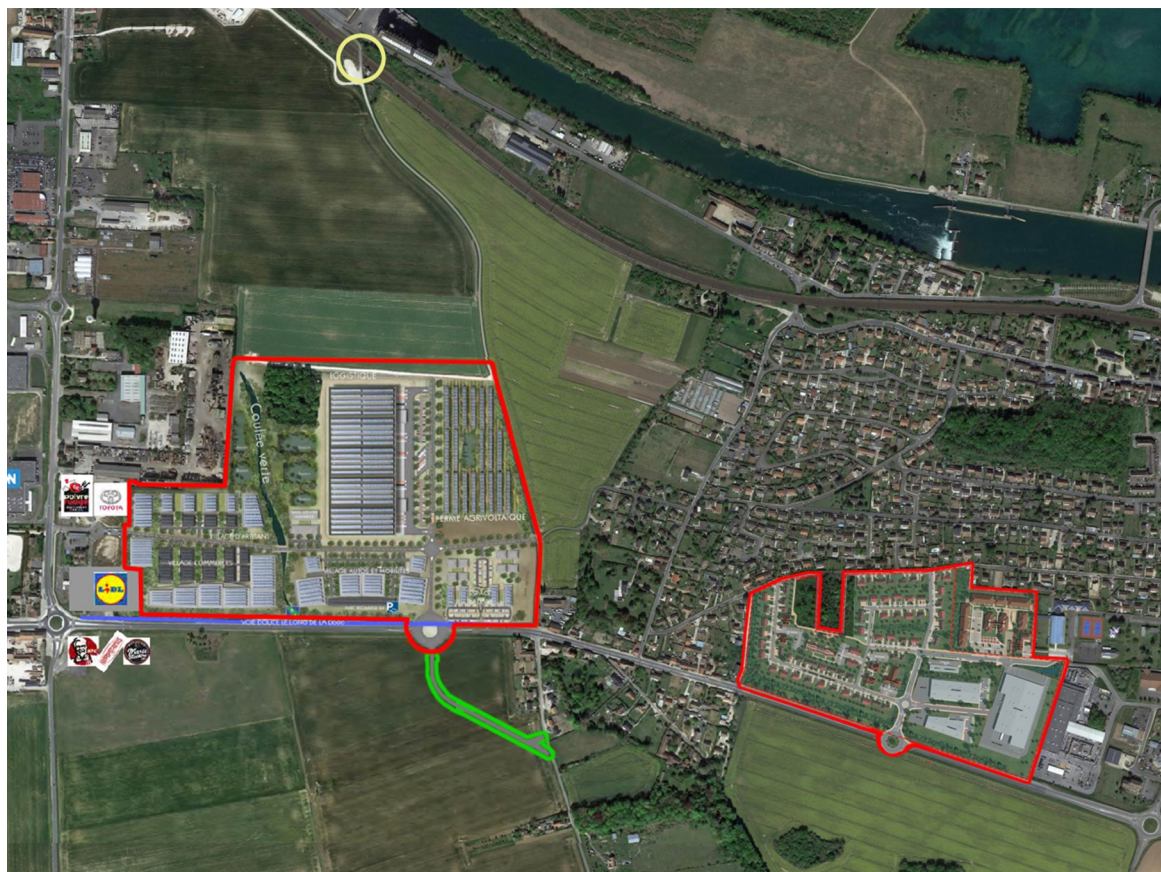
On se rapproche des attentes du projet initial, mais celui-ci doit néanmoins s'adapter à la baisse.

Les différents documents du projet ont donc été corrigés en vue d'être compatibles avec les dispositions du SDRIF E, notamment l'une d'elles qui prévoit plus spécifiquement de consacrer 10 ha aux activités industrielles au Fossard Est.

Le projet sur lequel nous travaillons comprend la réalisation d'un rond point sur la RD 606 qui vient lui-même s'intégrer dans les éléments à mettre en œuvre dans le cadre de la fermeture du passage à niveau évoqué ci-avant.

Le plan ci-dessous présente une intégration du projet de développement économique du Fossard Est ainsi que le développement d'une zone d'habitat en cours sur la commune de Cannes-Écluse.

Ces deux projets concourent aux aménagements envisagés dans le cadre de la fermeture du passage à niveau (PN 34).



- Contour des zones des projets
- Bretelle de raccordement à la RD 28
- Passage à niveau PN 34

CADRE DE VIE

Entretien du Ru

Une fois encore l'appel aux bénévoles de notre « vivier » a porté ses fruits et ce ne sont pas moins de 15 personnes qui se sont retrouvées rue des Potelles avec bottes, pelles et râteaux pour redonner un bel aspect à notre ru en le libérant de ses mauvaises herbes.



Ces travaux sont nécessaires pour maintenir le cadre agréable du lieu bien sûr, mais ils sont surtout importants pour garantir la circulation de l'eau dans le ru et éviter les débordements et inondations dans le village.

En effet, le ru est le principal chemin emprunté dans le vieux village par l'eau, lors des fortes précipitations.



A plusieurs reprises ces dernières années, des torrents d'eau et souvent de boue ont déferlé dans la commune, sans gros dégâts heureusement.

Mais ce ne fut pas le cas en 1983 où de nombreuses caves avaient été inondées.

L'activité de nettoyage rassemble les bénévoles dans une très bonne humeur qui peuvent ensuite admirer et juger du résultat.

Traditionnellement, après l'effort vient le réconfort et l'action fut suivie d'un pot de remerciements à la mairie, très apprécié par toutes et tous qui permet un très bon moment de convivialité et d'échanges.



Fleurissement du village

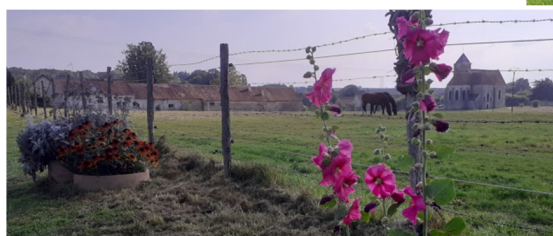


Il est plaisant de se promener dans la commune et de voir qu'elle est entretenue et fleurie.

Nous devons ce plaisir aux agents municipaux et leur travail mérite le respect.

Voilà le beau travail d'embellissement effectué par Bertrand, pour rendre agréable notre village et agrémenter les promenades en famille.

Profitez en bien !



CADRE DE VIE - Suite

Sel ou pas sel ?

Les services météo nous avaient annoncé de la neige pour la nuit du 21 au 22 novembre et la prévision était juste. Effectivement, quelques centimètres ont recouvert les routes et nos jardins.

Pour cette mini période hivernale, prévue pour durer moins d'une journée, nous avons fait le choix de ne pas déverser près d'une tonne de sel sur le domaine public, hormis quelques points présentant un risque particulier (école, ...).

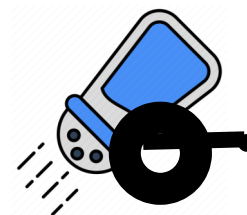
Dès le matin, les parties de route les plus sensibles ont été grattées par notre Service Technique.

Outre l'aspect financier, nous tenons compte du fait que l'exutoire de l'évacuation gravitaire des eaux de ruissellement est essentiellement le ru du village et les accotements enherbés.

Le sel utilisé pour déneiger est nocif pour la biodiversité. En plus de la salinisation des sols, il impacte l'eau, la faune et la flore.

Selon le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le sel mêlé à certains matériaux de la route (bitume, ...) dégage des métaux lourds dans le sol et l'eau.

Les plantes et l'eau sont consommées par les animaux, tels que les oiseaux, qui peuvent alors souffrir d'une surdose de sel.



VIE PRATIQUE

Mon P'tit Marché

RAPPEL

Le marché à Esmans c'est chaque mardi en fin d'après-midi.

Mis en place lors de la période de confinement, "Mon P'tit Marché" poursuit son activité et vous propose notamment des fruits et légumes DE SAISON et de qualité.

N'hésitez pas à vous y approvisionner (commande possible), et ainsi aider les producteurs locaux à vivre de leurs petits commerces.



Règlementation de la vitesse

Vous les avez certainement vus, si vous prêtez attention à la signalisation routière, de nouveaux panneaux ont « fleuri » à côté des jardinières en entrées du village.

Afin de rationaliser au mieux et rendre plus claire la réglementation de la vitesse de circulation sur le territoire de la commune, comme au Grand Fossard sur la route départementale n°28, un arrêté de police municipal limite désormais la vitesse à **30 km/h dans l'ensemble du bourg.**

Ralentissez ! Pensez à nos enfants !



TRAVAUX

Travaux de voirie

À Esmans, comme dans toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), les travaux de voirie sur les voies communales sont à charge de la CCPM.

Un programme pluriannuel d'interventions est donc élaboré et les opérations se réalisent en suivant ce programme.

Dernièrement, plusieurs des demandes d'intervention auprès de la CCPM ont été réalisées.

Rue Brette

La réalisation il y a plusieurs années par la CCPM de l'aménagement de sécurité au niveau de la salle polyvalente avait généré un point bas à hauteur de la traversée piétonne, retenant les eaux de ruissellement à ce niveau.

Cette erreur a été corrigée avec la création d'un double caniveau, la modification partielle du trottoir et la reprise de l'enrobé. La signalisation horizontale a également été complétée.



AVANT



APRES

Rue d'Enfer

Le coussin berlinois modulaire installé à proximité de l'intersection avec la rue de la Fontaine présentait une usure excessive et a donc été déposé par mesure de sécurité pour les usagers de la route. Il a été remplacé, tout comme celui en partie haute de la rue, par un coussin en béton plus pérenne.



AVANT



APRES



Tertre Doux

Le virage au centre du hameau avait été repris il y a plusieurs années par la CCPM mais ces travaux avaient été réalisés en conservant plusieurs points hauts empêchant ainsi l'évacuation des eaux de ruissellement.

Cette erreur a été corrigée avec la création d'un double caniveau et par la réfection de l'enrobé.



AVANT



APRES

FINANCES

Les quatre pages qui suivent représentent la situation financière de la commune :

- d'une part au sortir de l'année 2023 au travers du compte administratif qui reprend les opérations effectuées tout au long de l'année
- d'autre part de façon prévisionnelle au travers du budget 2024 qui comme son nom l'indique, recense le financement des opérations prévues d'être réalisées sur l'année en cours, ici 2024.

Les explications ci-dessous vous permettent de traduire ce que les chiffres et les camemberts des pages suivantes représentent et vous donnent des précisions sur l'exécution du budget et la santé économique de la commune.

L'exercice 2023 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 46 716,31 € alors que le budget d'investissement dégageait un déficit de 478 412,56 €.

La réserve de fonds propres de 555 448 € constituée au fil des années précédentes permet ainsi de couvrir l'investissement engagé et de poursuivre celui-ci en 2024.

Toutefois, le retard pris par l'opération restaurant/hôtel au Petit Fossard a créé un décalage de revenus d'investissement de l'ordre de 130 000 € que le budget 2024 a dû considérer.

Celui-ci permet de poursuivre les investissements engagés autour de l'église et pourvoir aux derniers ajustements techniques, notamment la préservation de l'espace gravillonné.

Il anticipe également la réfection du lavoir et la poursuite de la mise à niveau de nos éclairages publics.

D'autres dépenses sont prévues permettant l'entretien des bâtiments et leur amélioration ainsi que l'accroissement des moyens alloués aux services techniques.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation du coût des fournitures et de la masse salariale se ressent dans le budget, les dépenses sont principalement ramenées à l'essentiel.

Les prévisions de recettes fiscales se maintiennent à la même hauteur qu'en 2023.

Si la hausse annoncée de 7% des bases fiscales ouvrait la perspective de dégager un peu de souplesse, cette augmentation n'a toutefois pas été considérée dans le budget compte tenu de son incertitude.

En effet, celle-ci ne transparaît pas dans les

données de fiscalité transmises par l'Etat à la commune (ch. 73 en section fonctionnement).

Le budget intègre en anticipation le remboursement de la taxe d'aménagement perçue pour le projet privé de salle de sport / musculation au Petit Fossard qui a été retiré.

C'est ainsi une somme de 82 000 € qui est à retirer de nos capacités en attendant que les recettes liées à l'installation de Foir'Fouille et du garage Toyota nous soient attribuées.

Ces sommes apparaissent au chapitre 10 en investissement.

Coté personnel, les besoins du fonctionnement de la municipalité nous conduisent à devoir rouvrir le demi-poste qui avait été gelé.

Sans qu'elle ait été décidée lors de l'élaboration du budget, ce dernier anticipe cette éventualité au chapitre 012.

La participation aux instances externes apparaît au chapitre 65 et intègre la participation au syndicat des écoles, au syndicat des transports et au Milobem.

L'exécution du budget doit permettre de ne pas faire d'emprunt. Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur les mouvements relatifs aux taxes d'aménagement, une capacité d'emprunter est ouverte dans le budget qui permettra en cas de tension de ne pas déstabiliser nos capacités en 2025.

Coté endettement, la commune continue de se désendetter. La charge de la dette sur le budget cette année est de 52 223 €.

Enfin, sur l'aspect fiscal, le budget a été établi, cette année encore, de sorte à ce que les taux d'imposition n'évoluent pas.



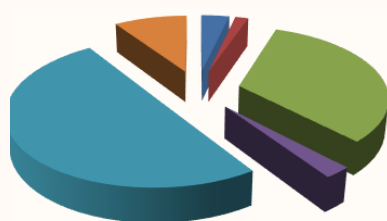
FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Chaque année, la commune vote son budget au premier trimestre de l'année. Dès l'année terminée, un bilan des dépenses et des recettes permet de connaître l'état financier de la commune et sa capacité à engager des moyens sur les projets à venir. Vous trouverez ci-après ce bilan appelé « compte administratif » pour l'année 2023.

Il se divise en deux sections : une destinée à l'Investissement, correspondant aux actions apportant du patrimoine à la commune, et l'autre au Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

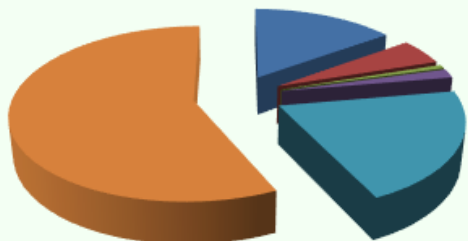
RECETTES (valeurs arrondies)



■ EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES
■ OPERATIONS PATRIMONIALES
■ OPERATIONS D'ORDRES
■ TAXE D'AMENAGEMENT
■ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
■ FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	12 144
OPERATIONS PATRIMONIALES	5 657
OPERATIONS D'ORDRES	110 000
TAXE D'AMENAGEMENT	8 520
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	168 344
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	31 498
TOTAL	336 163

DEPENSES (valeurs arrondies)



■ SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES
■ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
■ OPERATIONS PATRIMONIALES
■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES
■ IMMOBILISATIONS EN COURS

SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	122 385
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 889
OPERATIONS PATRIMONIALES	5 657
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 756
IMMOBILISATIONS EN COURS	464 215
TOTAL	814 576

Analyse :

Le résultat brut de la section d'investissement 2023 s'établit à - 478 413 €.

Le calcul du résultat cumulé d'investissement 2023 impose de considérer les éléments suivants :

- Le report d'excédent de l'année 2022 d'un montant de - 49 900 €,
- Les dépenses restant à faire sur les opérations de l'exercice 2023 d'un montant de 102 592 €.
- Les recettes restant à faire sur les opérations de l'exercice 2023 d'un montant de 431 130 €.

Le résultat cumulé s'établit donc de la façon suivante :

REPORT DU DEFICIT DE L'ANNEE 2022	- 49 900
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN DEFICIT	- 478 413
SOLDE RESTE A REALISER 2023 EN DEPENSES 2024	328 538
TOTAL	- 199 775

FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Suite

La section de fonctionnement correspond aux dépenses liées à l'entretien de la commune et de son patrimoine. En dépenses, on y trouve les charges de personnel, les charges générales telles que le carburant ou l'électricité, les intérêts des emprunts en cours, les coûts de fonctionnement, des charges externalisées comme les écoles, le CCAS, les transports collectifs, et en recettes, principalement les impôts, les taxes et les dotations et compensations ainsi que les revenus de la vente de concessions ou de services (location de salle, ...).

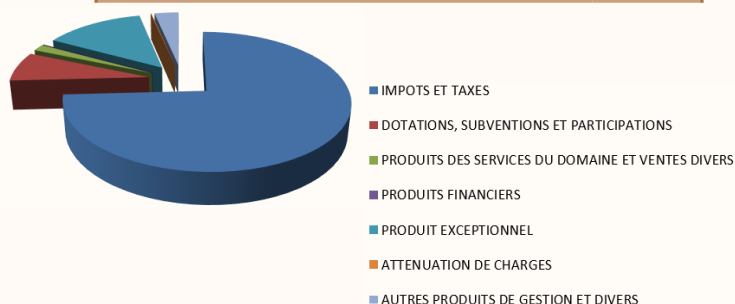
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	599 555
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	57 895
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	13 260
PRODUITS FINANCIERS	2
PRODUIT EXCEPTIONNEL	110 000
ATTENUATION DE CHARGES	954
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	26 775
TOTAL	808 440

dont

TAXES FONCIERE ET D'HABITATION	375 825
FONDS DE COMPENSATION	99 003
DROITS DE MUTATION	59 831
AUTRES TAXES	64 896

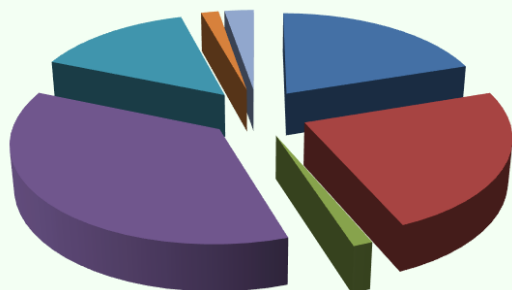
**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	151 672
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	180 237
ATTENUATIONS DE PRODUITS (dégrèvements, FPIC)	10 389
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	276 560
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	12 335
DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	20 531
OPERATIONS D'ORDRE	-
TOTAL	761 724

dont

PARTICIPATIONS :	
SYNDICAT DES ECOLES	123 204
TRANSPORTS (SITCOME)	14 739
SERVICE INCENDIE	12 253
CCAS	-

SUBVENTIONS :	
USCB	-
COMITE DES FETES	-
COMITE DES FETES - Section Bricolage	-
ANCIENS COMBATTANTS	-
SOCIETE DE CHASSE	-
AIDE A DOMICILE	150
AUTRES	550



■ CHARGES A CARACTERE GENERAL
■ PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
■ ATTENUATIONS DE PRODUITS (dégrèvements, FPIC)
■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
■ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
■ CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES
■ DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Analyse :

Le résultat brut de la section de fonctionnement 2023 s'établit à un excédent de 46 716 €
Le calcul du résultat cumulé de fonctionnement reprend le résultat de l'année 2022 qui était de + 605 348€ et s'établit à la somme de + 652 064 € dont 199 775 € en excédents de fonctionnement capitalisés en recette d'investissement.

FINANCES - BUDGET 2024

Le budget 2024 répond aux objectifs de projets et aux charges de la commune. Cette année encore, il faut intégrer les conséquences de la continuité des baisses de dotations données par l'Etat. En effet, la dotation forfaitaire de l'Etat passe de 19 641 € perçus en 2023 à 15 255 € annoncés en 2024 (101 860 € en 2013).

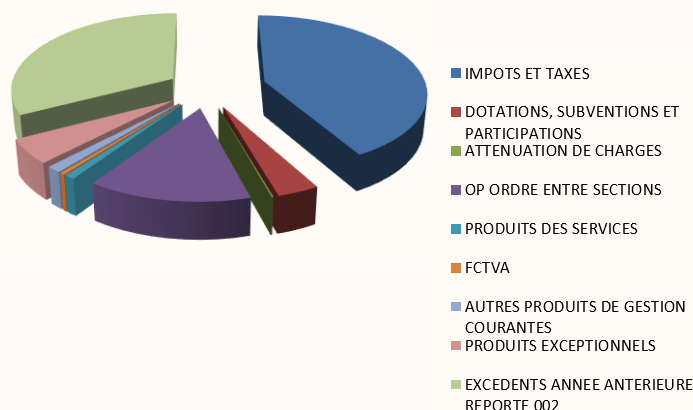
Les recettes de fonctionnement 2024 intègrent le résultat de fonctionnement de 2023, soit la somme de 452 290 € qui est donc affectée sur la ligne « Excédents année antérieure reportés ».

Une somme de 136 156 € est prévue en dépenses pour autofinancer le budget d'investissement, elle figure à la ligne « Virement à la section d'Investissement ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)	580 520
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 007
ATTENUATION DE CHARGES	1 821
OP ORDRE ENTRE SECTIONS	193 117
PRODUITS DES SERVICES	12 700
FCTVA	6 000
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	18 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 733
TOTAL	932 899



Auxquelles s'ajoutent :

EXCEDENTS ANNEE ANTERIEURE REPORTEES	452 290
TOTAL	1 385 188

DEPENSES (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	588 459
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (chapitre 12)	201 550
ATTENUATION DE PRODUIS	12 000
OP ORDRE ENTRE SECTIONS	193 117
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	224 206
CHARGES FINANCIERES (Intérêts d'emprunts)	11 700
DOTATIONS AUX PROVS POUR DEPRECIATION	18 000
VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	
VIREMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	136 156
TOTAL	1 385 188

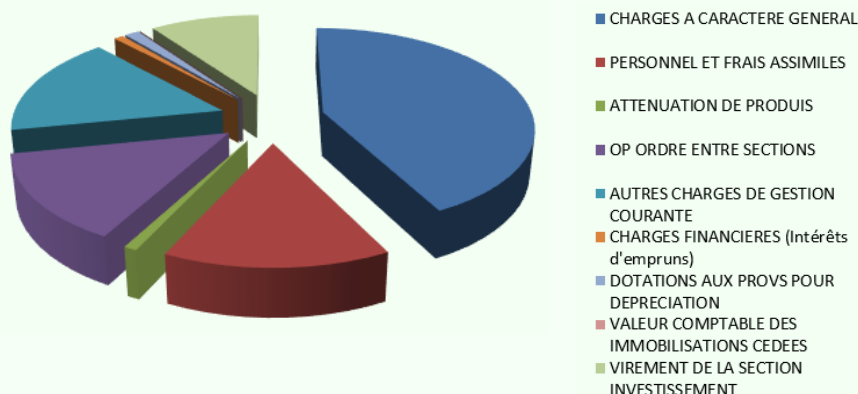
dont

PARTICIPATIONS :

SYNDICAT DES ECOLES	122 250
TRANSPORTS (SITCOMÉ)	12 800
SERVICE INCENDIE	14 000
CCAS	5 000

SUBVENTIONS :

COMITE DES FETES	6 000
SOCIETE DE CHASSE	200
SPORT ET LOISIRS D'ESMANS	500
SERVICE D'AIDE A DOMICILE	100
SOUVENIR ET DE LA MÉMOIRE D'ESMANS	400
AUTRES	830
TOTAL	7 830



FINANCES - BUDGET 2024 - Suite

Le compte administratif de 2023 (hors restes à réaliser) constate un résultat du budget d'investissement de - 528 313 € qui doit être affecté sur la ligne « Résultat antérieure reporté » (ce résultat est à comparer avec la balance positive des « Restes A Réaliser 2023 » d'un montant de 328 538 €).

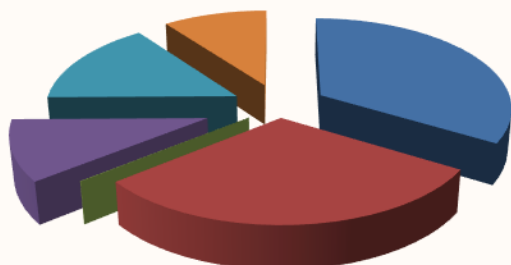
L'alimentation du budget d'investissement est complétée par le virement de section à section de 136 156 €.

Le budget d'investissement intègre les sommes nécessaires à la rénovation de l'Eglise et ses abords ainsi qu'à d'autres projets plus modestes pour l'amélioration du cadre de vie. Il intègre également le remboursement du capital des échéances d'emprunts 40 530 € ; les intérêts sont payés par le budget de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES * (valeurs arrondies)

DOTATION ET FONDS DIVERS	432 175	dont →	FCTVA	86 500
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 10)	390 652		TAXE AMENAGEMENT	145 900
TERRAIN BATIS	715		TOTAL 232 400	
VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	136 156			
OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTION	193 117			
EMPRUNT	130 000			
TOTAL	1 282 815			



- DOTATION ET FONDS DIVERS
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- TERRAIN BATIS
- VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
- OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTION
- EMPRUNT

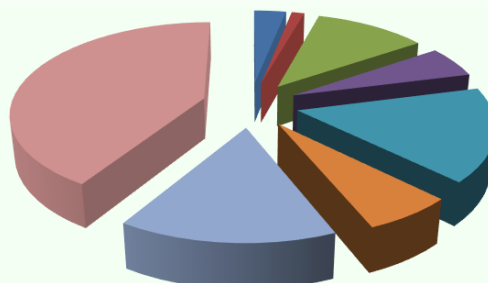
* y compris les restes à réaliser 2023

DEPENSES * (valeurs arrondies)

EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	40 530
DOC URBA ET CADASTRE	16 106
IMMOBILISATIONS EN COURS	142 130
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	70 733
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 886
DOTATIONS FONDS DIVERS	82 000
OP ORDRE ENTRE SECTIONS	193 117
TOTAL	1 282 815

Auxquelles s'ajoute:

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	528 313
TOTAL	1 282 815



- EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES
- DOC URBA ET CADASTRE
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- DOTATIONS FONDS DIVERS
- OP ORDRE ENTRE SECTIONS
- RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001

* y compris les restes à réaliser 2023

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, GEORGIEVA, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DU-FRESNE, THOMERET.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, MM DELALANDRE, POUMAREDES ayant donné pouvoir à M. DEVAUX.

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2024-02-01/01	Fourniture et pose d'obturateurs pour les spots de sol à l'Eglise	CASA ELEC	1 080 €
DM 2024-03-05/01	Fourniture et pose d'une estrade à l'Eglise	M.B.A	3 146 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

à l'unanimité,
APPROUVE la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

ADHESION 2024 CAUE77

à l'unanimité,
CONFIRME son adhésion à la CAUE77 pour l'année 2024,

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

à l'unanimité,
ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Secours Populaire Français	100 €
- Service d'Aide à Domicile Bassée	100 €
- Environnement Bocage Gâtinais	50 €
- Ligue contre le cancer	100 €
- ARC	100 €
- Comité des Fêtes	6 000 €
- FACIL	80 €
- Restos du cœur	150 €
- Secours Catholique	150 €
- Association Française des Sclérosés en plaques	50 €
- Amours de Bouchons	50 €
- Association du Souvenir et de la Mémoire d'Esmans	400 €

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Madame BRECHAIRE ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

à l'unanimité,
ATTRIBUE une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association Sports & Loisirs, pour l'exercice 2024.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DC 2023-12-06/10 DE LANCERMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

à l'unanimité,
RETIRE la délibération DC 2023-12-06/10 du 6 décembre 2023, prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme.

DEUXIÈME RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : Prise en compte d'évolutions du zonage réglementaire

à l'unanimité,
DECIDE de prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme, approuvé le 1er juin 2022.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

à l'unanimité,
DECIDE de prescrire la procédure de modification simplifiée du P.L.U. afin d'intégrer un projet d'implantation d'une activité agricole (de maraîchage).

AVIS SUR LE SDRIF-E DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

à l'unanimité,
VALIDE et RETIENT comme avis formant requête de corrections à transmettre à la Région Ile de France dans le cadre de l'enquête publique sur le SDRIF-E, les termes du document annexé à la délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la commission d'enquête Publique du SDRIF-E en cours.

Questions diverses :

Date à venir

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dates à venir :

03 avril 2024 : prochaine réunion du Conseil Municipal
09 juin 2024 : Elections Européennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DU-FRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MMES GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, VIGNOLI, M. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : Mme BREANT.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Avis sur le projet HAROPA « autorisation environnementale dragage port et gestion des sédiments »

Le Conseil Municipal se prononce favorablement avec 10 voix pour et 1 voix contre (Mme BLAVOT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉTERMINATION DES TARIFS POUR LA FÊTE DE L'ÉTÉ

à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour la participation au repas de la fête de l'été :

Pour les Esmanais :	- Adulte : 15,00 €
	- Enfant : 5,00 €
Pour le Non-Esmanais :	- Adulte : 38,00 €
	- Enfant : 10,00 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUE des subventions, pour l'exercice 2024, aux associations suivantes :

- Association des donneurs de sang de MFY	: 50 €
à l'unanimité	
- Scouts et Guides de France :	50 €,
9 voix pour, et 2 abstentions (Mme TREF et M. BLANCHOT)	

ATTRIBUE au C.C.A.S. une participation de 5 000 € à l'unanimité.

NEUTRALISATION D'UN AMORTISSEMENT « SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉES »

à l'unanimité,

DECIDE :

- D'amortir les subventions d'équipement versées au SDESM pour la somme de 193 117,46 €.

- De neutraliser totalement sur l'année 2024 l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 193 117,46 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL MISE EN VALEUR ET PROTECTION DE L'EGLISE

à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural pour un programme de mise en valeur et protection de l'Eglise, d'un montant de 17 314,74 € HT.

COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »

Lecture faite à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2023, Monsieur le Maire s'étant retiré,

à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessous.

Exercice 2023

Section Fonctionnement :

<i>Recettes :</i>	9 402,05€
<i>Dépenses :</i>	2 362,18€
Total section :	7 039,87€
Report N-1 :	8 618,37€
Cumul 2023	15 658,24€

Section Investissement :

<i>Recettes :</i>	0€
<i>Dépenses :</i>	0€
Total section :	0€
Report N-1 :	1 308,03€
Sous-total 2023	1 308,03€
Reste à Réaliser 2023	0€
Cumul 2023	1 308,03€
Résultat Cumulé Total 2023 :	16 966,27€

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

AFFECTE :

- le résultat d'investissement de **1 308,03€** au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* en recette d'investissement,

- le résultat de fonctionnement de **15 658,24€** au compte 002 *résultat d'exploitation reporté* en recettes de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2024 « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 « Biens en location » de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section fonctionnement	25 046,79 €
Section d'investissement	1 308,03 €

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNAL 2023

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour 2023 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2023

Lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2023, Monsieur le Maire s'étant retiré,

à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs ci-dessous.

Exercice 2023

Section Fonctionnement :

Recettes :	808 440,08€
Dépenses :	761 723,77€
Total section :	46 716,31€
Report N-1 :	605 347,98€
Cumul 2023	652 064,29€

Section Investissement :

Recettes :	336 163,10€
Dépenses :	814 575,66€
Total section :	- 478 412,56€
Report N-1 :	- 49 899,95€
Sous-total 2023	- 528 312,51€
Reste à Réaliser 2023	328 538,00€
Cumul 2023	- 199 774,51€
Résultat Cumulé Total 2023	452 289,78€

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2023

à l'unanimité,

AFFECTE :

- le résultat d'investissement de **528 312,51€** au compte 001 « *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » en dépenses d'investissement,
- le résultat de fonctionnement comme suit :
 - **199 774,51€** au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » en recettes d'investissement,
 - **452 289,78€** au compte 002 « *excédents antérieurs reportés* » en recettes de fonctionnement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

à l'unanimité,

VOTE, les taux des taxes pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : **32,28%**
 - Taxe Foncière Non Bâti : **35,79%**
 - Taxe Habitation Résidence Secondaire : **10,92%**
- Sans changement par rapport à 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section fonctionnement	1 385 188,35 €
Section d'investissement	1 282 814,78 €

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - À TEMPS PARTIEL

par 10 voix pour, 1 abstention (Mme BLAVOT),

DECIDE :

- De créer le poste conformément à la proposition du Monsieur Le Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Questions diverses :

Travaux Eglise

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réfection de l'Eglise. L'entreprise en charge de la rénovation de la pierre tombale de G. Briçonnet a terminé le traitement de la face arrière. Le maître d'œuvre doit déterminer la procédure pour remettre la pierre tombale en place et définir une date de réouverture de l'Eglise. En parallèle, l'estrade en bois en mauvaise état a été rénovée. La clôture en bois sera posée lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Stationnement Casse-Auto

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal que le stationnement aux abords de la Casse-Auto est très dangereux. Monsieur BLANCHOT ajoute que la route est une départementale. Monsieur Le Maire fait part que le Département est l'autorité compétente pour assurer la sécurité. Il ajoute que le Département va être alerté sur le sujet.

Stationnement Rue d'Enfer

Madame TREF demande l'état d'avancement des réflexions pour les problèmes de stationnement Rue d'Enfer. Monsieur BLANCHOT répond que les solutions provisoires mises en place sont toujours en cours d'expérimentation. Une commission aura prochainement lieu afin de déterminer les traçages et signalétiques définitifs.

Cadavres gibiers

Madame TREF rapporte aux membres du Conseil Municipal que des cadavres de gibiers sont régulièrement abandonnés aux abords des chemins ruraux de la Couture et des Sablons. Monsieur Le Maire confirme que la commune a un contrat avec la SACPA (Fourrière Animale Départementale) et que l'entreprise est plutôt réactive lorsque l'on fait appel à ses services.

Taillage des Haies

Madame BRECHAIRE demande s'il y a une interdiction pour la taille des haies dans un jardin privatif. Monsieur Le Maire répond que la loi d'interdiction vaut pour les agriculteurs et non pour les particuliers. Il est donc permis aux particuliers de tailler leurs haies tout au long de l'année. C'est d'ailleurs une obligation en limite de propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

SÉANCE DU 17 JUILLET 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POU-MAREDES.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Absents excusés : MMES GEORGIEVA ayant donné pouvoir à M. DEVAUX, VIGNOLI, MM. DELALANDRE, DUFRESNE ayant donné pouvoir à M. BERNARD, THOMERET.

Secrétaire de Séance : Mme TREF.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Arrêt de projet Règlement Local de Publicité

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MODIFICATION DES STATUTS DU SITCOME

à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts du SITCOME.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DES ROUGEUX

à l'unanimité,

ADOpte le projet de la convention de partenariat avec la commune de Montereau pour l'utilisation de la piscine des Rougeux, à compter du 01 juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA CLASSE ULIS AVEC LA COMMUNE DE VARENNES SUR SEINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

à l'unanimité,

DECIDE, de passer convention avec la commune de Varennes sur Seine pour les frais de scolarité d'un enfant de la Commune d'Esmans en classe ULIS pour l'année scolaire 2023-2024 d'un montant total de 550 €.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 100,00 € à l'Association des Parents d'Elèves Elus des Ecoles du Bressmont, pour l'exercice 2024.

RAPPORT ANNUEL 2023 DU SIRMOTOM

à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 du SIRMOTOM.

Questions diverses :

Difficultés de circulation et de stationnement

Monsieur Blanchot fait part au Conseil Municipal :

Rue d'Enfer,

que les riverains ont été informés des changements définitifs de stationnement via des courriers. Initialement, il y avait une tentative de stationnement alterné, mais cela posait des problèmes, notamment avec le ramassage des poubelles.

Finalement, le stationnement sera uniquement du côté droit, même si cela reste serré.

La dernière place avant l'intersection avec la rue de la Fontaine empiète sur le trottoir. Les panneaux indiquant le sens de circulation unique ont été installés. Le tracé sera finalisé en coordination avec la CCPM et un arrêté sera pris pour interdire le stationnement le jour des travaux.

Ruelle aux Clercs

qu'une riveraine s'est plainte du danger en sortant sur la rue de Cannes en raison de la visibilité réduite. La commune a envisagé de mettre cette rue en sens unique descendant pour réduire les risques. Cependant, certains habitants se sont opposés à ce changement. Finalement, après avis des services du Département un panneau supplémentaire sera ajouté pour avertir du danger.

Rue de la Fontaine

qu'un test a été fait pour modifier légèrement le stationnement. Deux miroirs ont été installés pour améliorer la visibilité.

Rue Brette-Rue de Montereau-Rue Grande

Que la position du stop a été modifiée à l'intersection de la rue Brette et de la rue Grande, et un haricot franchissable sera installé sur le virage de la rue de Montereau vers la rue Grande pour que les véhicules ne se déportent pas vers la gauche dans le virage.

Eglise

Monsieur Le Maire et les membres du conseil municipal remercient la participation très active des 22 bénévoles qui ont procédé au nettoyage de l'Eglise.

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine ouverture officielle de l'Eglise aura lieu pour l'office du 15 août. Un concert et une exposition photo sur Esmans sont également prévus pour le 21 septembre dans le cadre des journées du patrimoine. Il a été retenu qu'il serait nécessaire de faire appel à des bénévoles pour aider à installer l'exposition photos.

Repas des aînés

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le 06 octobre 2024.

Feu d'artifice du 13 juillet

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cette année le comité des fêtes a organisé les festivités du 13 juillet. L'évènement s'est globalement bien passé mais quelques améliorations sont nécessaires pour l'encadrement dans les rues lors du défilé. L'évènement a été réussi, notamment grâce à des conditions météorologiques favorables. Merci aux différents intervenants.

Centrale Photovoltaïque

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la construction de la centrale photovoltaïque progresse bien.

Lavoir

Monsieur Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise responsable de la mise en place de la centrale photovoltaïque s'est engagée à faire un don important pour soutenir le projet de rénovation du lavoir. Une modification du projet de rénovation a toutefois été rendue né-

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

cessaire. Le projet modifié sera examiné par le CAUE et l'architecte des Bâtiments de France. La commune collaborera avec l'entreprise de la centrale photovoltaïque et la Fondation du Patrimoine pour gérer le don de manière à permettre la défiscalisation du mécénat. Un accord de principe a été obtenu pour procéder de cette manière.

Aménagement Nord RD606

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet d'aménagement au nord de la RD606 entre le Petit et le Grand Fossard. Ce projet nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme et une mise en conformité. L'aménageur va fournir un Permis d'Aménager début septembre 2024 afin qu'il soit rattaché au projet de modification du PLU. Si tout se passe comme prévu, les autorisations seraient exploitables en septembre 2025. Les travaux d'aménagement pourraient alors commencer en 2026.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet du même aménageur qui travaille en parallèle sur la partie qui est actuellement constructible. Une demande d'autorisation pour ce projet de construction d'activités de commerces et artisanales sera prochainement déposé en mairie.

Hôtel/restaurant

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'avancée de la construction de l'ensemble hôtel/restaurant au Petit Fossard. Il notifie qu'un certificat de conformité a été demandé par le constructeur pour permettre l'ouverture du restaurant asiatique. Messieurs BERNARD et BLANCHOT se rendront à une réunion qui est prévue la semaine du 22 juillet 2024 sur place pour discuter des points à vérifier et s'assurer de la conformité. Actuellement, les informations disponibles indiquent que KFC, Hippopotamus et Marie Blachère ont les autorisations nécessaires pour installer leurs enseignes.

Meublerie SAVIARD

Monsieur Le Maire notifie aux membres du Conseil Municipal que le gérant du magasin des meubles SAVIARD prend sa retraite et il y aura une liquidation du magasin très prochainement. Les locaux sont revendus pour une autre activité non-commerciale.

Projet de maraîchage au Tertre Blanc

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) inclut une zone naturelle où la construction de serres, est contrainte. Pour permettre à un maraîcher de s'installer à cet endroit, il est donc nécessaire de modifier le PLU afin de permettre l'implantation d'un projet de maraîchage.

Stationnement Casse Auto

Madame TREF demande si une solution au problème de stationnement à la casse auto a été trouvée. Monsieur Le Maire répond que le sujet n'a pas été abordé lors de la dernière rencontre avec le Département qui est en charge des éventuels aménagements à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DUFRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

Absents excusés : MME VIGNOLI, MM. DELALANDRE, DEVAUX ayant donné pouvoir à Mme BREANT.

Secrétaire de Séance : Mme BREANT.

Madame TREF alerte que lors de la séance du 17 juillet 2024, Monsieur BLANCHOT avait fait part au Conseil Municipal que les panneaux indiquant le sens de circulation unique avaient été installés rue d'Enfer, or ces panneaux ne sont pas mis en place.

Après la précision de ce point d'information, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU BRESMONT

à l'unanimité,

DESIGNE Madame Marie TREF comme représentante de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Bresmont en remplacement de Madame Ani GEORGIEVA démissionnaire.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Eric POUMAREDES comme représentant de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal en remplacement de Madame Ani GEORGIEVA, démissionnaire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR RÉMUNÉRATION

à l'unanimité,

DECIDE le recrutement de deux agents recenseurs, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2025.

DECIDE de verser des indemnités pour le coordonnateur communal : 18€/jour de collecte.

DECIDE de verser des indemnités aux agents recenseurs : 24,50€/jour de collecte + 40€/demi-journée de formation. Les frais de déplacement sont inclus dans les indemnités.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDÉ, SIGNY-SIGNETS, MARCHÉMORET ET PIERRE-LEVÉE

à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITÉS EN ILE DE FRANCE ARRÊTÉ EN CONSEIL RÉGIONAL

à la majorité et un abstention,

EMET un avis favorable sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en Conseil Régional

SOULIGNE l'importance de renforcer les dessertes de transport en commun dans les zones rurales

ARRÊT DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA VILLE D'ESMANS : BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

à l'unanimité,

TIRE un bilan positif de la concertation préalable

ARRÊTE le projet de Règlement de la Publicité de la commune d'ESMANS

Questions diverses :

Défibrillateur

Madame BRECHAIRE demande à quelle date sera installé le défibrillateur prévu Rue Brette à proximité de la salle OMICI et de la maison des associations.

Monsieur BLANCHOT informe que cette installation est reportée en 2025 après le vote du budget.

Monsieur BERNARD et Monsieur BLANCHOT ajoutent que le défaut de versement d'une importante recette et le décalage des travaux de l'Eglise font que certains projets doivent être reportés.

Madame BLAVOT souligne que ce projet doit être considéré en priorité. Monsieur le Maire répond qu'en effet, cet aspect est bien à l'esprit de chacun.

Canalisation Adduction d'Eau Potable (AEP)

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal qu'il a assisté à réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Pays de Montereau concernant les travaux de raccordement AEP de la commune d'Esmans au forage réalisé à Cannes-Ecluse.

Une canalisation entre le haut de la Rue de Cannes et l'école de police sera installée et sera reliée à une nouvelle canalisation chemin de Villeneuve pour rejoindre le réservoir route de Montmachoux. Lorsque le département aura donné son accord sur les travaux projetés, ces derniers pourraient commencer mi-octobre 2024. L'eau potable sera donc acheminée depuis Cannes-Ecluse et non plus depuis la source d'Esmans.

Les installations de la source seront totalement abandonnées et démantelées.

Madame TREF demande si les travaux au château d'eau seront terminés. Monsieur BLANCHOT répond que les travaux

seront gérés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Madame TREF ajoute qu'elle a constaté un manque de pression sur le réseau d'eau potable due aux travaux en cours.

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal que des essais par secteur seront effectués pendant la nuit, les dates de ces essais ne sont pas encore déterminées. Les administrés concernés seront avertis par VEOLIA.

Fermeture du Passage à Niveau PN34

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après nombre d'années d'échanges avec les autres intervenants, un accord de principe entre les différents acteurs a été retenu lors d'une réunion qui s'est tenue jeudi 19 septembre au Département pour définir les conditions de fermeture du PN34.

Cet accord de principe prendra la forme d'une convention et sera soumis à l'avis du Conseil Municipal vraisemblablement au printemps 2025. Il prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions :

- L'élargissement de la voirie sur le pont enjambant les voies SNCF sur la RD605 à l'entrée Sud de Montereau-Fault-Yonne
- Des travaux de sécurisation de la voirie dans la commune de Cannes Ecluse
- Un rond-point sur la RD 606 entre l'école de police et le Grand Fossard pour desservir les logements en cours de construction sur Cannes Ecluse.
- Un rond-point entre le Petit Fossard et le Grand Fossard sur la RD606 ainsi qu'une bretelle en son sud permettant de le raccorder à la RD 28 en direction d'Esmans-village.

Si la réalisation de tous ces éléments est assurée, alors la fermeture du PN34 pourrait intervenir début 2026.

Projet de maraîchage au Tertre Blanc

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'avancement du projet est confronté à des difficultés de positionnement des accès routiers sur la RD 219.

Une réunion avec le Département, en charge de la voirie, est envisagée fin octobre.

Hôtel/Restaurants au Petit Fossard

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une visite de sécurité avant ouverture a eu lieu le jeudi 26 septembre 2024 au restaurant asiatique. Quelques détails seront à régler pour que la commission de sécurité se prononce favorablement lors de sa séance du 07 octobre 2024.

Coté assainissement, la Communauté de Communes du Pays de Montereau doit confirmer la conformité du rejet de l'assainissement de ce pôle Hôtel/Restaurants, enfin, la sécurité physique et juridique des réseaux doit être confirmée. Dès lors, la mairie pourra donner son accord pour l'ouverture de ce restaurant.

Madame BLAVOT demande si les autres restaurants vont ouvrir. Monsieur BERNARD répond que le fait que le premier restaurant ouvre, facilitera l'ouverture des autres.

Monsieur DUFRESNE soulève qu'il y avait des problèmes de ramassage des ordures ménagères. Monsieur BERNARD informe que des solutions temporaires ont été mise en place par

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

les pétitionnaires en attendant la construction de l'hôtel.

Foir'Fouille

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le magasin la Foir'Fouille devrait ouvrir ses portes aux alentours du 20 novembre 2024.

Repas des aînés

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le dimanche 06 octobre 2024.

Centrale Photovoltaïque

Madame BLAVOT demande si la centrale photovoltaïque est mise en route. Monsieur BERNARD confirme que la centrale photovoltaïque n'est pas encore en état de fonctionnement. Monsieur BLANCHOT ajoute que les postes transformateurs ne sont pas complètement raccordés au réseau.

Madame BLAVOT demande si la commune bénéficiera d'une compensation financière sur la revente de l'électricité une fois que la centrale photovoltaïque sera en fonction.

Monsieur BERNARD répond par la négative. Il rappelle que lorsque le projet avait été déposé, une étude pour mettre en place une autoconsommation avait été menée avec les différents acteurs concernés. Cette étude avait alors démontré que le cadre législatif ne permettait pas la mise en œuvre et que la commune aurait dû organiser elle-même la gestion de l'abonnement, or, le coût de cette gestion dépassait l'intérêt de faire.

Le courant électrique qui sera produit par la centrale photovoltaïque sera donc injecté dans le réseau national.

Monsieur BERNARD informe que la commune a perçu une partie de la taxe d'aménagement versé par le pétitionnaire. La commune percevra également une partie de la taxe foncier bâti et de l'IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux).

Fast Hôtel

Madame BLAVOT demande si la commune subventionne l'accueil des personnes placés par le 115 dans cet hôtel. Monsieur BERNARD répond que non. Il rappelle qu'avec l'aide des services de l'Etat, la commune essaie de trouver des solutions avec le 115 afin que les familles avec enfants ne soient pas placées dans cet hôtel.

Monsieur BERNARD souligne qu'une convention a été signée entre le 115 et l'hôtelier. Il ajoute que ces placements ont un coût pour la commune lorsque les enfants doivent être scolarisés dans une autre commune qui facturera des frais de scolarité à la commune d'Esmans. Le Conseil Municipal soulève la dangerosité pour les piétons de l'hôtel. Monsieur le Maire rappelle que la création d'une liaison douce entre Petit et Grand Fossard a fortement réduit les risques.

Meublerie SAVIARD

La Meublerie fermera définitivement ses portes au 31 décembre. Une liquidation des meubles a lieu jusqu'au 30 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POUMAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT, VIGNOLI, MM DELALANDRE, DUFRESNE ayant donné pouvoir à M. BERNARD, THOMERET.

Secrétaire de Séance : M. DEVAUX

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point: « Demande de subvention d'Etat ». Le Conseil se prononce favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable de la CC DU PAYS DE MONTEREAU.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA LOCATION ET DE L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE ELIO OMICI

à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du règlement de la location et de l'utilisation de la salle polyvalente Elio OMICI.

PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ 2024-2025-2026 AVEC LA CC DU PAYS DE MONTEREAU

à l'unanimité,

CONFIE à la CCPM la mise en œuvre du plan de formation mutualisé,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention et tous documents y afférent.

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA GÉNÉRALE DU SOLAIRE POUR LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DU LAVOIR

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mécénat.

RAPPORTS LOCAUX DE CONSOMMATION D'ESPACE : ARTIFICIALISATION DES SOLS

à l'unanimité,

VALIDE le rapport d'artificialisation des sols tel que présenté au Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

CONVENTION UNIQUE PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

à l'unanimité,

APPROUVE la convention unique pour l'année 2025-2026 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention unique annuelle du CDG77 et tous documents y afférents.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 20 :	25 % de	2 580,00 €	soit	645,00 €
- Chapitre 204 :	25 % de	70 732,81 €	soit	17 683,20 €
- Chapitre 21 :	25 % de	176 150,00€	soit	44 037,50 €
- Chapitre 23 :	25 % de	86 800,00 €	soit	21 700,00 €

PROPOSITION D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE D'AXA POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Par 7 voix pour et une abstention,

APPROUVE la proposition de l'offre promotionnelle « dépendance communale » d'AXA pour la commune.

PROPOSITION D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE DE FRANCE MUTUELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Par 7 voix pour et une abstention,

APPROUVE la démarche de France Mutuelle pour la commune.

TRAVAUX CONCERNANT LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS).

TRANSFÈRE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant les points ci-dessus sur le réseau d'éclairage public.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉTAT POUR LE PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

à l'unanimité,

SOLLICITE l'Etat pour l'octroi en 2025 d'une subvention d'Etat au taux de 50% afin de soutenir le programme engagé en 2025.

Questions diverses :

Fermeture du Passage à Niveau PN34

Dernièrement, une deuxième proposition a été proposée avec plus de détails sur la manière dont les différentes actions seront réalisées. Toutefois, deux points restent en suspens :

- La hauteur de la participation de l'aménageur du Fossard Est pour le projet du rond-point situé entre le Petit Fossard et le Grand Fossard sur la RD606 et la bretelle permettant de raccorder au sud.

- Qui sera en charge de la réalisation de cette bretelle.

Monsieur Le Maire a donc sollicité des services du Département la tenue d'une réunion avec l'aménageur afin d'éclairer ces points et formaliser le mode opératoire.

Après la validation des actions, de leur financement, et du calendrier de mise en œuvre, la fermeture du Passage à Niveau 34 pourra alors être programmée.

Hôtel/Restaurants au Petit Fossard

Madame TREF demande si la date d'ouverture des autres restaurants à côté du restaurant asiatique est connue.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le restaurant asiatique fonctionne très bien depuis son ouverture. La commune n'a pas d'information arrêtée à ce jour sur les dates d'ouverture des autres restaurants.

Route d'accès Rue de Cannes

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que la RD24 donnant accès à la rue de Cannes sera réouverte le week-end du 21 décembre 2024.

Recensement de la population 2025

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement 2025 de la population d'Esmans s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2025. Les agents recenseurs seront Amandine GENEST et Marie DAUTEL.

Goûter des aînés

Monsieur BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que le goûter des aînés du mercredi 11 décembre 2024 s'est très bien passé.

Arbre de Noël

Monsieur BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que l'arbre de Noël des enfants du samedi 14 décembre 2024 s'est très bien déroulé et il souligne que le spectacle et la décoration étaient magnifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29

ETAT CIVIL



Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>
MALHEIRO	Malone	12/01/2024
POULET	Elijah	01/04/2024
PISTON	Djayan	05/06/2024
MORAL	Elio	26/07/2024
BOGEY DESBORDES	Loan	30/07/2024
NEVES	Agathe	23/08/2024



Le 24/05/2024

SAVIARD Gautier et VERDIER Laetitia

Le 24/08/2024






SIMON Jérémy et GUILLAUME Johanna



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de décès</i>
DEPRESLE née BOURSEAU	Madeleine	20/06/2024
GLANCER	Roland	17/09/2024
CHOLLET	Jacques	08/12/2024
BRZEZINSKI	Bruno	17/12/2024



CALENDRIER 2025 : Dates à retenir

 CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025	SAMEDI 11 JANVIER	Cérémonie des Vœux 2025 à 16 h	Salle polyvalente E.OMICI
 BIENVENUE	SAMEDI 8 FÉVRIER	Cérémonie des Médailleurs du travail et d'accueil des Nouveaux Arrivants	Salle polyvalente E.OMICI
 COMMÉMORATION	MERCREDI 19 MARS	Journée du Souvenir	Place de la Mairie
 AVRIL		Chasse aux œufs	Salle polyvalente E.OMICI
 SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 MAI		Vernissage et exposition de tableaux de « la Source aux artistes »	Salle polyvalente E.OMICI

RECETTE

Tarte Bourdaloue aux poires

INGRÉDIENTS (pour 6 personnes) :

- * 125 g de beurre très mou
- * 125 g de sucre roux
- * 125 g d'amandes en poudre
- * 2 œufs
- * 1 grosse boîte de poire en sirop
- * 1 extrait de vanille
- * 1 pâte sablée
- * 1 cuillère à soupe d'amandes effilées

**PRÉPARATION (15 min)****CUISSON (30 min):**

1/ Faites chauffer votre four à chaleur tournante à 180°C pendant la préparation.

2/ Préparez votre crème d'amande en mélangeant le beurre, le sucre, la poudre d'amande, les œufs et un peu de sirop de poire (à prélever de la boîte) et la cuillère à café d'extrait de vanille et réservez.

3/ Étalez la pâte sur un moule, faites des petits trous avec une fourchette.

4/ Coupez les poires en lamelles, laissez les entières sur la pâte de façon à les disposez en étoile. Ensuite, versez la crème d'amande et mettez des amandes effilées.

5/ Mettez votre plat au four et laissez cuire 35 minutes jusqu'à que ce soit bien doré au dessus.

BONNE DÉGUSTATION

JEUX

Sudoku

6	8		9		5	4		
					3		7	1
4	7					8		6
1		2			8			
				6	4	1		2
7		6	3	4			1	
3		5	8					
	9		2			7		



Solution du jeu n° 59

6	1	4	7	2	5	9	3	8
3	5	8	9	6	4	2	7	1
2	7	9	1	8	3	4	6	5
5	8	6	2	3	1	7	9	4
4	3	7	6	9	8	5	1	2
1	9	2	5	4	7	3	8	6
8	2	3	4	7	6	1	5	9
9	6	1	3	5	2	8	4	7
7	4	5	8	1	9	6	2	3

HAPPY NEW YEAR !

**Jean-Jacques BERNARD, Maire
et le Conseil Municipal**

vous présentent leurs

Meilleurs Voeux

et vous convient à la

Cérémonie des Voeux

**Le samedi 11 janvier à 16 h
Salle des Fetes Elio OMICI**

FELIZ AÑO NUEVO !



BONNE ANNEE !

Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe tous les 4ème dimanches du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église : Mme Christine VACHON - Tél : 07 83 22 69 93
@ : eap.guillaumebriconnet@gmail.com Ou Mme Odile PAILLET- Tél : 01 64 32 05 21

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Écluse



ECOLÉS - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans
Tél: 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)
Tél. : 09 67 19 21 61

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
d'Esmans

Directrice : Mme Détailler
Tél. : 01 64 32 15 56

Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53
Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06 21 32 70 80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi : Fermé
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi : Fermé
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30
Un Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
(ouvert 1 samedi sur 2)



ESMANS EN BREF

914 habitants au 1er janvier 2025
Superficie : 1783 ha
Longueur de voirie : 14,25 km
Voirie rurale : 49 km
Canton de Montereau
Arrondissement de Provins

www.esmans.fr

Mairie d'Esmans

**Panneau
Pocket**

Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD